

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL
2007 / 2009**

Entre l'Etat,

représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la Communauté d'agglomération de CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL

représentée par son Président, M. Xavier LEMOINE

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil communautaire habilitant le Président à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale sur la communauté d'agglomération figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la communauté d'agglomération de Clichy-sous-bois/Montfermeil s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : L'Etat et la communauté d'agglomération mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de **120 000 €**, dont 90 000 € prévus sur l'enveloppe du CUCS de la Ville de Clichy-sous-bois et 30 000 € sur l'enveloppe du CUCS de la Ville de Montfermeil. Des crédits supplémentaires seront prioritairement affectés par l'Etat à des actions éligibles au CUCS de la Communauté d'agglomération si des marges financières apparaissent dans le courant du dernier trimestre. D'autre part, au titre des exercices 2007 et 2008 et dans la mesure où il s'agit de projets mis en oeuvre sur ces seuls exercices (études, actions ponctuelles...), des reliquats de crédits FEDER disponibles pourront être également mobilisés pour financer les actions relevant des compétences communautaires éligibles au PIC URBAN. L'ensemble de ces crédits sont mobilisables dans les conditions fixées ci-après.

Article 3 : L'Etat et la communauté d'agglomération veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

A Bobigny, le 30 mai 2007

Pour l'Etat,
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Pour la communauté d'agglomération
Le Président,

Signé

Signé

Jean-François CORDET

Xavier LEMOINE

1-1 : Description de la situation du territoire communautaire

1.1.1. Un territoire contrasté, marqué par les copropriétés dégradées et très enclavé

Située à l'Est de Paris et du Département de Seine-Saint-Denis, en limite de la Seine et Marne, la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil a connu un spectaculaire essor démographique, passant de 15 000 habitants dans les années 50 à 54 500 habitants en 2004. L'importance de la disponibilité foncière sur le territoire permettait de répondre aux besoins urgents de logements en Région Parisienne après 1945 et conduisit à la construction d'un Grand Ensemble Immobilier sur les deux communes, dans les quartiers des Bosquets à Montfermeil, du Haut-Clichy et du Bas-Clichy à Clichy-sous-bois.

Le territoire communautaire apparaît contrasté. A Montfermeil, l'aspect pavillonnaire de Franceville et des Coudreaux (51% des logements de la Ville) diffère de l'habitat ancien du centre ville et encore plus fortement de l'urbanisme de barres sur les résidences des Bosquets et de Lucien Noël. A Clichy-sous-bois, l'urbanisme est marqué par le poids très important des logements collectifs (76%) dans les quartiers du Haut-Clichy et du Bas-Clichy, un tissu pavillonnaire restreint et sans lien avec le reste de la ville et une absence de quartier ancien de centre-ville.

Le territoire est marqué par le phénomène des copropriétés dégradées, qui représentent 28% des logements à Clichy-sous-bois (auxquels il faut ajouter 18% des logements dans des copropriétés jugées fragiles) et 9% à Montfermeil. Le parc social (HLM) sur le territoire communautaire représente environ le quart de l'ensemble des logements mais il faut noter cette spécificité du poids du « parc social de fait », les copropriétés dégradées représentant au total 19% des logements de la CACM.

Le projet de Grand Ensemble était bâti autour d'un projet d'autoroute qui ne s'est jamais réalisé. D'autre part, depuis le démontage en 1938 de la ligne de tramway qui montait sur le Plateau de Clichy/Montfermeil depuis la gare du Raincy, il n'y a plus jamais eu de projet d'infrastructure lourde de transport en commun sur le territoire. Le réseau de bus existant (10 lignes) reste inadapté aux besoins de la population : faible régularité des lignes, retards importants, faible amplitude horaires, faible fréquence, absence d'information aux arrêts, confort limité par un taux de remplissage important. Il en résulte une situation de fort enclavement, assez unique dans cette partie de l'agglomération parisienne. Clichy-sous-bois et Montfermeil font partie des trois seules communes du Département avec Coubron à ne pas disposer sur son territoire d'une gare RER ou d'une station de métro. Les temps de parcours vers les principaux pôles de services et d'emplois sont très importants : 1H00 vers Marne-la –Vallée, 1H10 vers le centre de Paris ou vers Plaine Commune, 1H20 pour la Défense, jusqu'à 1H30 pour la plateforme de Roissy. Le taux d'utilisation des transports publics (46,1%) est plus faible que dans le département (50,2%)

Cet enclavement en termes de transports en commun se double à Montfermeil d'un certain enclavement routier, la commune étant plus à l'écart des grands axes que la commune de Clichy qui bénéficie de la proximité de la RN3. L'enjeu routier est plus fort à Montfermeil avec un taux de motorisation de 80,5% (le plus fort du département) contre 72% à Clichy-sous-bois (le plus faible du département) et moins de 60% dans les grands ensembles du territoire.

1.1.2. Un développement économique et commercial contrarié

La mobilisation prioritaire du foncier disponible pour la construction du Grand Ensemble laissant peu de place à l'implantation d'entreprises et à l'aménagement de zones d'activités, ajouté à la situation d'enclavement du territoire, ont fortement contrarié le développement économique de la communauté d'agglomération.

Le tissu économique de la CACM est fragile, essentiellement constitué de petites entreprises (90% ayant moins de 6 salariés, 81% moins de 3 salariés, les grands établissements sont absents en dehors des administrations : mairies et hôpital intercommunal), dans des secteurs sensibles à la conjoncture (BTP, qui rassemble 22% des entreprises,

services, et textile notamment). La durée de vie des entreprises sur le territoire reste plus faible que les moyennes départementales et nationales.

L'offre de foncier et d'immobilier pour l'implantation d'entreprises est très limitée. L'existence du dispositif zone franche urbaine a permis de développer la ZAC Vaucansson, qui n'offre plus de disponibilités aujourd'hui, ainsi que la zone de la Haute Borne, dont l'offre a été réduite puisque une partie des terrains encore disponibles seront utilisés pour les reconstructions de logements dans le cadre du PRU. Une opportunité de créer du foncier supplémentaire existe à Clichy-sous-bois, avec le projet d'extension de la ZAC de la Fosse Maussoin (de 27 000 à 60 000 m² d'extension selon les hypothèses), mais cette capacité reste liée à l'obtention du classement en ZFU et aux contraintes règlementaires (dispositif Natura 2000, espace vert paysager au SDRIF).

La situation du commerce, dont le poids est important dans l'économie locale (25,5% des entreprises), est peu satisfaisante. Le territoire compte 7 centres commerciaux dont 6 sont en ZFU.

A Clichy-sous-bois, le centre commercial Anatole France et son marché forain sont dynamiques mais inadaptés en termes de fonctionnement urbain, le centre commercial du Chêne Pointu n'est pas sorti de ses difficultés (faible pouvoir d'achat des habitants du quartier, charges de fonctionnement trop lourdes, problèmes de sécurité) en dépit d'une importante restructuration, et les commerces des Marronniers et de l'allée de Montfermeil restent fragiles. Seule la zone commerciale de la Fosse Maussoin associée au Leclerc présente des éléments de stabilité.

A Montfermeil, l'offre commerciale sur les Bosquets est à recomposer, les commerces du centre ville sont peu attractifs, justifiant la mise en place d'un FISAC sur ce secteur, et les autres secteurs commerciaux présentent des indices de fragilité (centre commercial des 7 îles notamment).

1.1.3. Des collectivités locales pauvres

La faiblesse des bases de taxe professionnelle et des impôts ménages, malgré des taux élevés, génère une faiblesse structurelle des budgets municipaux et du budget de la communauté d'agglomération. Le potentiel fiscal est de 416 € par habitant à Clichy, au dernier rang des 40 communes du Département et de 521 € à Montfermeil, au 36^{ème} rang (potentiel moyen des communes de Seine-Saint-Denis: 811 €).

Le potentiel financier, qui intègre l'ensemble des recettes des budgets municipaux, dotations de l'Etat et subventions des partenaires comprises, reste très inférieur à la moyenne. Il est par exemple de 617 € par habitant à Clichy contre 992€ en moyenne en France, soit un différentiel de pouvoir d'achat entre Clichy et la moyenne des communes françaises de 61%. La réforme récente (2005) de la dotation de solidarité urbaine, bien que significative pour Clichy, ne corrige qu'en partie cette situation, et cette réforme a été beaucoup moins favorable à Montfermeil.

La conséquence est majeure pour les deux villes et leurs habitants en termes de difficulté à faire face à leurs compétences : construction et entretien des bâtiments scolaires du 1^{er} degré, des équipements sportifs, culturels et petite enfance, des voiries et espaces verts communaux ; création et gestion de services à la population... L'effet de ciseaux est considérable entre l'ampleur des besoins liés aux enjeux urbains et socio-économiques sur le territoire et la faiblesse des ressources budgétaires municipales pour y répondre.

La CACM n'apporte qu'une réponse limitée à la pauvreté des communes, même si elle permet de dégager des moyens pour des actions en matière d'emploi, de formation, d'insertion, de développement économique, de transports ou d'équipements publics que ne pourraient pas porter les villes. Composée de deux communes dont les ressources en taxe professionnelle restent faibles en regard des moyennes des autres communes, la CACM est la communauté d'agglomération la plus pauvre de France. Elle ne dispose que d'un budget de 13 mils d'€.

1.1.4. Une précarité forte de la population et une présence étrangère importante

Plusieurs indicateurs témoignent des enjeux de cohésion sociale sur le territoire communautaire. Les tendances observées au niveau départemental d'une aggravation des écarts sociaux avec les autres départements franciliens sont renforcées pour la CACM :

- La population des deux villes présente des niveaux de qualification faibles : 33% de non diplômés à Clichy et 24% à Montfermeil contre 20% en moyenne nationale ; 8% des Clichois et 10% des Montfermeillois ont suivi des études post Bac contre 15% dans le Département et 18% au niveau national ;

- Le taux de population active est également très faible : 41,7% à Clichy, 44,3% à Montfermeil, contre 48,6% sur le Département
- Le chômage est en hausse sur le territoire communautaire depuis 2001 avec le taux le plus élevé du Département à Clichy: en 2004, 23.5% contre 16% pour la moyenne départementale et 9.7% s'agissant de la moyenne régionale, le taux de Montfermeil (17,7%) étant quant à lui légèrement au-dessus de la moyenne départementale ; le chômage des jeunes est particulièrement important : 31,1% sur le territoire de la Communauté d'agglomération contre 19,8% en Ile-de-France.
- La structure socio-professionnelle des actifs montre que les cadres, les professions intellectuelles et les professions intermédiaires sont sous représentées. Les employés (35% à Clichy et 32,6% à Montfermeil) et les ouvriers (40% à Clichy, 26,3% à Montfermeil) constituent la majeure partie de la population active et des demandeurs d'emploi.
- Le nombre d'allocataires du RMI augmente régulièrement : au 31 décembre 2005, 2013 personnes étaient bénéficiaires du RMI (52% depuis plus de 2 ans, 21% depuis plus de 6 ans, 51% ne sont pas bénéficiaires d'aide au logement, 54% ont moins de 40 ans), dont 1164 à Clichy et 849 à Montfermeil.
- Les ressources des ménages sont faibles et fortement dépendantes des allocations : le taux d'allocataires à bas revenu est de 43% sur la CACM (48% à Clichy, 42% à Montfermeil) contre 41% sur le département et 31% sur la région (moyenne nationale 33%)
- La ville de Clichy a le plus faible revenu fiscal moyen du département (11 589€ contre 14 173€ en Seine-Saint-Denis), la Ville de Montfermeil étant quant à elle légèrement au-dessus de la moyenne départementale mais très éloignée de la moyenne régionale (15 949 € contre 21 225€ en Ile-de-France)
- Les indicateurs de précarité sont également forts en matière de santé : listes d'attente dans les structures proposant un accompagnement en matière de santé mentale, renforcées avec la suppression du CMP de Clichy en 2004, résurgence de certaines maladies, poids des bénéficiaires de la CMU, problèmes de toxicomanie.

Avec 32,2% d'habitants de nationalité étrangère à Clichy et 29,4% à Montfermeil contre 18,7% pour le Département et 7,5% au niveau national, la CACM est fortement concernée par les questions d'intégration. Tous les indicateurs montrent que les étrangers sont plus fortement touchés par la précarité que les ménages de nationalité française. Ainsi 49% des bénéficiaires du RMI et 60% des demandeurs d'emplois de la Communauté d'agglomération sont étrangers. Les besoins propres à cette population en termes d'accès à la langue, de connaissance des institutions, des droits et des devoirs liés à la société française mais aussi de non discrimination dans l'accès au logement ou à l'emploi pèsent d'un poids particulier sur un territoire comme Clichy/Montfermeil.

1.1.5. Une population jeune générant des besoins éducatifs importants

Le dynamisme démographique de la Seine-Saint-Denis est encore plus marqué à Clichy-sous-Bois/Montfermeil avec une nette sur-représentation des tranches d'âges les plus jeunes : 40% de moins de 20 ans à Clichy et 31% à Montfermeil contre 29% pour l'ensemble du Département et 26% pour l'Ile de France. S'agissant des 60 ans et plus, les deux villes sont dans une situation contrastée : cette population est peu représentée à Clichy (9% contre 15% pour le Département) tandis que Montfermeil est marqué par un certain vieillissement (15,2% de 60 ans et plus).

Compte tenu de la jeunesse de leur population, les deux villes comptent un nombre important d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires, générant des besoins importants qui ne sont que partiellement couverts dans le champs éducatif au sens large : entretien des bâtiments scolaires, mise en place d'ateliers péri et extra scolaires dans les écoles, offre de loisirs, places dans les structures petite enfance, activités des services jeunesse, offre culturelle et sportive.

1.1.6. Le poids des incivilités et un regain des violences depuis l'automne 2005

Jusqu'en 2005, les statistiques sur l'insécurité à Clichy-sous-bois et Montfermeil étaient dans la moyenne départementale et nationale, voire même plus favorables sur certains indicateurs. Ainsi le taux de criminalité était en baisse sur le territoire sur la période 2000/2005: à Clichy, il est passé de 63,5 faits pour 1 000 habitants en 2002 à 60,5‰ en 2005, tandis qu'à Montfermeil, il a également baissé de 52,69 faits pour 1000 habitants en 2000 à

52,24 ‰ en 2005 (pour mémoire, la moyenne départementale en 2005 était de 98,14‰ et la moyenne nationale de 62,35‰).

En revanche, les comportements qualifiés d'incivilités sont en constante augmentation depuis quelques années. A titre d'illustration, les incidents classés dans cette catégorie intervenus sur le réseau de transport public sur le territoire communautaire ont été multipliés par 10 entre 2002 et 2005. Les petites dégradations sur les équipements publics, le mobilier urbain ou sur les parties communes des ensembles privés sont également très nombreuses, de même que les comportements incivils: infractions au code de la route, stationnements gênants, dépôts sauvages, comportements agressifs à l'égard des personnes.

Les violences urbaines de l'automne 2005, qui ont fortement touché la CACM, sont intervenues dans ce double contexte de statistiques plutôt encourageantes sur la période 2000-2005, néanmoins associées à un sentiment d'insécurité durablement installé sur la base de la multiplication des actes d'incivilités. Ces violences ont exacerbé de manière spectaculaire la perception de l'insécurité et fait exploser certaines infractions répertoriées dans les chiffres de la délinquance. Par exemple, la délinquance de voie publique a augmenté de 77% à Montfermeil entre octobre 2005 et mars 2006, avec une mention particulière pour les vols avec violence (+950%)

1-2 Politiques menées par la Communauté d'agglomération et moyens afférents en matière de cohésion sociale

1.2.1 Rappel des politiques menées sur la période 2000-2006

1.2.1.1 Transports, mobilité

La CACM s'est lancée dans une démarche globale de diagnostic, réflexion et définition d'un plan d'actions par l'élaboration d'un plan local de déplacements, qui doit spécifier les objectifs du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France. Cette politique s'appuie notamment sur l'élaboration d'une « charte pour un territoire en mouvement », afin de mieux appréhender la réalité locale par la concertation et l'implication active des acteurs du territoire et de ses partenaires institutionnels, et sur la réalisation d'études permettant de préciser les besoins et les plans d'actions à mettre en œuvre :

- Accompagnement de l'étude de la desserte du plateau de Clichy / Montfermeil réalisée par le STIF en 2004.
- Accompagnement du diagnostic du réseau de transport collectif en vue d'améliorer l'offre bus à court, moyen et long terme réalisée par le STIF en 2005.
- Réalisation d'une étude sur les temporalités urbaines pour identifier les contraintes et les axes prioritaires des déplacements dans et hors de l'agglomération (2005).
- Réalisation d'une étude sur les liens à développer entre projets d'aménagement et projets de transports (2006)
- Elaboration du plan de déplacements entreprises et administrations (en cours de lancement fin 2006)

Pour l'accompagner dans sa réflexion globale sur l'amélioration des déplacements sur le territoire, la CACM s'est adjoint les services d'un cabinet d'études depuis 2006 (Rail Conseil).

D'autre part, une première démarche d'information globale en direction de la population a été initiée par la participation aux deux dernières rencontres nationales puis européennes « semaines de la mobilité ».

Enfin, la CACM a adhéré au pôle Ville et mobilité durable de Marne la Vallée pour asseoir les projets de la CACM au sein de la métropole francilienne et de la dynamique des pôles de compétitivité.

1.2.1.1 Emploi, Formation, Insertion

Dans le cadre de ses compétences en matière d'emploi, de formation et d'insertion, la CACM a ouvert depuis le 17 janvier 2000 un service nommé DEFI (Développement Emploi Formation Insertion) en partenariat avec l'ANPE, le Conseil Général et le soutien financier du FEDER. Equipement de proximité, l'action de DEFI s'inscrit dans un double positionnement :

A l'attention des habitants, DEFI a pour vocation :

- d'aider toutes les personnes en recherche d'emploi et de formation, particulièrement de plus de 25 ans, par la mise à disposition de services avec ou sans rendez-vous (consultation des offres ANPE, consultant de la presse, possibilité de téléphoner aux entreprises, affranchissement du courrier de recherche d'emploi, aide à la rédaction de CV...).
- d'encourager, de soutenir et d'accompagner toutes les démarches d'insertion ou de réinsertion des allocataires du RMI, en coordonnant les actions des différents partenaires locaux impliqués auprès de ces publics.
- DEFI accueille également des organismes de formation dispensateurs d'actions en direction des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RMI, des jeunes de 16 à 25 ans suivis par la Mission Locale.
- Enfin, le service accueille et renseigne les personnes qui souhaitent créer leur entreprise.

A l'attention des employeurs, DEFI recueille les offres d'emploi, assure la mise en relation avec les candidats potentiels et renseigne les employeurs sur les différents types de contrats.

Dans le cadre du PRU, la CACM a fait réaliser par un prestataire (IMTE) un diagnostic socio-économique des quartiers prioritaires permettant d'identifier les déterminants territoriaux du désappariement entre l'offre et la demande d'emploi.

D'autre part, DEFI est chargé d'assurer les coordinations nécessaires à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre des marchés de travaux du PRU avec les maîtres d'ouvrage et les entreprises attributaires des marchés.

Enfin, DEFI est partenaire actif de la Mission Locale pour l'Emploi de la Dhuis qui concerne six communes dont Clichy-sous-Bois et Montfermeil (avec le Raincy, Livry Gargan, Vaujours et Coubron) pour développer des actions d'insertion des jeunes de moins de 26 ans, ainsi que des structures d'insertion pour l'économie présentes sur le territoire (Régie de quartier Clichy/Montfermeil, association intermédiaire Energie, , Chantiers d'insertion) et des structures de formation (AFPA, GRETA, GEFORME, AEFTI, ASTROLABE). Certaines de ces structures perçoivent une subvention de la CACM ou bénéficient d'une mise à disposition de locaux.

1.2.1.2 Développement économique

La compétence développement économique est mise en œuvre par la direction aménagement – transports – développement économique. Cette direction a mis en place et gère une base de données des entreprises ainsi qu'une bourse de locaux et assure un rôle d'animation et réflexions stratégiques en commandant des études ou en animant des groupes de travail ciblés :

- diagnostic économique du territoire et de son image (FINACITES)
- étude sur la taxe professionnelle (AGCMO)
- étude sur les filières de production (Université PARIS X)
- étude sur la création d'entreprises (OPUS 3)
- diagnostic de la ZFU (IAURIF)
- étude de marché sur les communes et les services dans le périmètre du PRU (Objectif Ville).

Le partenariat avec les acteurs du développement économique existe au quotidien au niveau de la mise en œuvre des actions. Par exemple, la CACM a accompagné la « reprise juridique » des terrains du Parc d'activités de la Haute Borne ou le soutien au montage de l'hôtel d'activités KILIC. L'appui et l'accompagnement au tissu existant interviennent par le biais d'actions ponctuelles menées en partenariat avec la CCI de même que l'accompagnement pour l'installation ou le maintien des entreprises dans la ZFU.

La CACM finance également des opérations d'aménagement ou d'animation liées au développement économique et commercial sur le territoire communautaire : aménagement du bassin de rétention de la zone d'activité de la Haute Borne, aménagement paysager du marché des Coudreaux, aménagement du parking de la ZA Vaucansson, animations commerciales de type marché de Noël à Montfermeil.

Enfin, la CACM a engagé depuis 2003 un programme d'actions en faveur de la création d'entreprises, qui s'est traduit par :

- l'adhésion à la plate-forme d'initiative locale « Initiative 93 »,
- la signature d'une convention triennale avec l'association EGEE pour la détection, l'accueil, l'accompagnement et le suivi des créateurs d'entreprises,

- la mise en place d'accueil collectifs et individuels par les structures ADIE, EGEE, INITIATIVES 93 et la mise à disposition de prêts solidaires et prêts d'honneur par ces structures,
- l'organisation d'un premier forum de la création d'entreprises en avril 2006.

1.2.1.3 Rénovation Urbaine

La CACM, les deux communes, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CDC ont signé en juin 2001 une convention territoriale pour la mise en œuvre d'un Grand Projet de Ville sur le grand ensemble des Bosquets/Haut-Clichy, concernant 23 500 habitants et 33 % du parc de logements de l'agglomération.

Un programme d'actions portant sur environ 50 millions d'euros en matière de restructuration de l'habitat, du schéma viaire et des équipements a été défini dans cette convention, amplifié dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU en décembre 2004, qui prévoit, quant à elle, un ambitieux projet de rénovation urbaine.

Dans le cadre de ce projet de restructuration urbaine du grand ensemble (GPV devenu PRU), la CACM a porté directement les opérations suivantes :

- Réalisation d'un schéma intercommunal de cohérence urbaine (SICU) définissant les principes fondateurs du projet urbain pour les deux villes et la communauté d'agglomération.
- Mise en œuvre des missions de montage du PRU et de pilotage du projet dans le cadre d'une mission de préfiguration de direction de projet confiée par la CACM à l'AFTRP.
- Réalisation des études transversales et pré-opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre du PRU.

1.2.1.4 Equipements communautaires de proximité

Afin de répondre aux besoins des habitants du territoire en matière de services publics de proximité, la CACM a ouvert quatre équipements communautaires dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville.

La Maison des Services Publics a ouvert ses portes en novembre 2000 pour répondre à la carence d'équipements et de services publics au sein du grand ensemble des Bosquets/Haut Clichy.

La MSP rassemble plus d'une vingtaine de partenaires et offre des services variés :

- Des services permanents : CPAM, CAF, CCIP, Mission Locale, Villes de Clichy et de Montfermeil.
- Des permanences hebdomadaires ou bi-mensuelles : EDF-GDF, France TELECOM, Générale des Eaux, RATP, Sous-Préfecture....
- Un accueil général, commun à tous les services présents, informant et orientant l'utilisateur vers le service compétent et pouvant apporter une aide pour comprendre ou remplir les formulaires administratifs.

La CACM a ouvert deux centres sociaux intercommunaux, un dans le quartier des Bosquets /Haut-Clichy (Centre social intercommunal de la Dhuys) et un dans le quartier du Bas-Clichy (l'Orange Bleue), avec une vocation plurifonctionnelle et plurigénérationnelle. Ces équipement mettent en place des activités répondant aux besoins liés à la vie quotidienne des habitants : offre de loisirs, cours d'alphabétisation, activités culturelles, ateliers cuisine, actions parentalité...

La Maison de la Justice et du droit a été ouverte par la CACM en janvier 2006 pour améliorer l'accès aux droits et développer l'exercice d'une justice de proximité sur le territoire de Clichy/Montfermeil. L'équipement offre des permanences et met en place des actions dans ces deux domaines :

- accueil et gestion administrative par un greffier
- exercice de l'activité judiciaire : permanences du juge pour enfants, du délégué du procureur, de la PJJ et du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Permanences accès aux droits : conseil départemental d'accès au droit, des avocats, conciliateur de justice, notaire, huissier.
- Permanences d'aide aux victimes : SOS victimes
- Médiation familiale
- Permanences droit des femmes
- Permanences information logement

- Actions d'information ou animation liées à l'accès aux droits (réalisation de plaquettes, organisation de journées de sensibilisation...)

1.2.2 Evaluation des résultats

1.2.2.1 Transports, mobilité

Les études réalisées par la CACM ont fait progresser la connaissance des enjeux de la mobilité sur le territoire de Clichy/Montfermeil, tandis que la démarche PLD a permis d'initier des partenariats avec les acteurs du transport, de même que les réflexions sur le désenclavement et sur l'amélioration du réseau bus.

Les résultats restent cependant à approfondir sur 3 domaines :

- l'amélioration de l'information voyageurs
- la structuration du partenariat, notamment avec les communes voisines qui constituent le bassin de vie des habitants de la CACM
- l'amélioration du réseau bus.

Des résultats significatifs en termes de développement de la mobilité ne pourront être obtenus sans la décision d'implanter une infrastructure de transports collectifs permettant de relier le plateau de Clichy/Montfermeil au réseau de l'Est Parisien. La question du débranchement du T4 constitue à cet égard un enjeu majeur.

D'autre part, l'amélioration des déplacements internes au territoire est contrainte par la faible capacité financière de la CACM pour mettre en place des solutions de type navettes internes.

1.2.2.2 Emploi, Formation, Insertion

De 2000 à 2004, en cinq années d'activité, DEFI a connu un triplement de sa fréquentation, passant de 5807 personnes reçues en 2000 à 14735 en 2004, soit une moyenne de 59 personnes par jour. Ce développement exceptionnel est un indicateur à la fois du besoin auquel répond ce service sur le territoire et de sa relative efficacité :

- le pôle emploi/formation a permis à 158 personnes d'entrer en formation et à 213 personnes de trouver un emploi en 2004.
- Le pôle RMI a permis de déboucher sur 412 contrats d'insertion
- Le pôle accueil des porteurs de projets a reçu 57 personnes et permis la conduite de 87 entretiens

Toutefois, ces résultats n'ont pas empêché une augmentation du nombre de chômeurs et de bénéficiaires du RMI sur le territoire. Quelques insuffisances ont été ainsi relevées à l'occasion du diagnostic emploi réalisé par le cabinet IMTE :

- Le déficit de qualification de la population locale nécessite d'engager une politique de formation active et sur-mesure par rapport aux besoins de la population et des entreprises
- La mise en œuvre d'un partenariat pérenne et efficace avec les entreprises doit être une priorité.
- Particulièrement anémique, le secteur des services à la personne, caractérisé par sa forte capacité d'insertion des publics peu qualifiés, dispose d'un fort potentiel de développement sur le territoire qui permettrait de résorber une part conséquente du chômage.
- La situation des individus isolés, qui connaissent une véritable explosion sur le territoire, exigerait une intervention spécifique et à la carte.

1.2.2.3 Développement économique

La ZFU a indéniablement permis une dynamique d'implantation et de maintien d'activités économiques sur le territoire de la CACM depuis 1997. En 2005, la ZFU comptait 1 220 entreprises contre 640 en 1997. La part des créations pures (72%) l'emporte largement sur la part des transferts, ce qui confirme l'existence d'une véritable dynamique de développement autour de ce dispositif. Celui-ci a également eu un effet d'atténuation sur le taux de chômage dans la ZFU, qui concentrait 72% des chômeurs de la CACM en 1999 contre 76% en 1990.

Toutefois, ces résultats restent fragiles et la mise en place d'actions permettant de pérenniser les implantations d'activités obtenues grâce au dispositif reste un enjeu essentiel pour le territoire.

Un travail de diagnostic de la stratégie de développement économique de la CACM mené par la SCET en 2005 – 2006 a permis d'identifier les faiblesses actuelles :

- Les actions en matière d'appui et d'accompagnement au tissu économique existant sont trop ponctuelles, la CACM gagnerait à mettre en place une démarche permanente en la matière, en développant des points d'appui comme la création de club d'entreprises ou d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement propre à la ZFU
- Le tissu commercial reste fragile mais présente des potentialités de développement sur certains secteurs du territoire, en particulier sur le centre ville de Montfermeil ; la redynamisation commerciale est un levier pour le retour ou le maintien des classes moyennes, le développement des emplois liés à l'économie résidentielle et l'attraction des clientèles de villes voisines.
- Les projets en matière d'immobilier d'entreprises (création de bâtiments neufs ou mobilisation d'immobilier existant pour l'activité économique) mériteraient d'être développés.
- Il n'existe pas de lieu d'échange périodique où pourrait s'élaborer une stratégie de développement pour le territoire, chacun agissant selon sa propre logique.
- Le développement économique souffre de trois handicaps qui caractérisent le territoire et qui doivent être corrigés par des politiques publiques correspondantes : l'enclavement, pour lequel la politique des transports doit trouver des solutions, le déficit d'attractivité résidentielle, qui doit être corrigé par le projet de rénovation urbaine et le désappariement entre l'offre et la demande d'emploi, pour lequel une politique de l'emploi et de la formation active devrait apporter des réponses.

1.2.2.4 Rénovation urbaine

L'investissement de la CACM sur le champ de la rénovation urbaine avec la signature du GPV en 2001, puis la mise en place du PRU, a permis de créer les conditions d'une restructuration en profondeur du quartier intercommunal des Bosquets/Haut-Clichy qui est avec le quartier du Bas-Clichy le secteur d'habitat le plus dégradé et le plus stigmatisé du territoire communautaire.

Jusqu'à présent, les résultats ont été obtenus en termes de définition du projet et de mise en place des procédures de financement et d'aménagement :

- Elaboration du projet urbain de territoire (SICU) et des projets urbains de quartier (plan guide des Bosquets, plan guide du Haut-Clichy).
- Signature de la convention de financement avec l'ANRU, complétée par 3 avenants.
- Signature des concessions d'aménagement pour les villes et définition du mode opératoire pour les aménagements et équipements relevant de la CACM.
- Mise en place d'un dispositif de pilotage dans le cadre de la Direction de projet.
- Réalisation des premiers travaux : travaux d'urgence sur les copropriétés, démolition de la chaufferie aux Bosquets, démolition du 8 allée Albert Camus (60 logements) à Clichy, construction de l'hôtel d'activités KILIC.

Les réalisations opérationnelles commencent à être visibles et le seront de plus en plus, notamment à partir de 2008 avec la livraison des premiers logements neufs.

S'agissant des insuffisances qu'il convient de corriger dans la mise en œuvre du PRU, il faut souligner la nécessité de :

- Conforter le dispositif de pilotage
- Renforcer la communication
- Renforcer l'ingénierie des collectivités et en particulier de la CACM pour la mise en œuvre du projet
- Compléter les financements manquants dans le cadre d'un 4^{ème} avenant à la convention ANRU

1.2.2.5 Equipements communautaires de proximité

Depuis son ouverture en 2000, la Maison des services publics est un succès en termes de fréquentation des permanences par les habitants. Elle s'est imposée comme un équipement de proximité majeur pour répondre aux besoins de la vie quotidienne. Toutefois, elle est régulièrement victime de dégradations, qui ont été encore plus importantes pendant les violences de l'automne 2005 et du printemps 2006 et qui nécessitent des dispositifs de

sécurisation renforcés ainsi que des interventions régulières de réparation des parties dégradées. Située en rez-de-chaussée de la Tour Utrillo, qui doit être démolie du fait de son inadaptation sur le plan économique et urbain, la MSP doit être reconstruite dans un bâtiment entièrement dédié aux services publics et qui trouvera sa place autour de la future place centrale du quartier des Bosquets / Haut-Clichy.

Bien que récemment ouverte, la Maison de la Justice et du Droit connaît déjà un grand succès en termes de fréquentation, 1185 rendez-vous ayant été pris de janvier à octobre 2006 et 378 convocations ayant été obtenues devant un délégué du Procureur. Les deux permanences les plus fréquentées sont celles de l'ordre des avocats (251 rendez-vous) et du centre départemental d'accès aux droits (233). Il est encore trop tôt pour évaluer dans le détail les résultats de cet équipement mais il semble d'ores et déjà qu'il répond clairement à un besoin et qu'il est accessible pour la population de Clichy / Montfermeil, qui le fréquente déjà en nombre.

Les deux centres sociaux financés par la CACM répondent eux aussi à un besoin évident compte tenu de l'analyse de la fréquentation des activités qu'ils proposent. Toutefois, dans la mesure où ces activités relèvent plutôt des compétences des communes, il n'y a pas lieu d'en dresser le bilan dans le cadre du présent contrat.

1.2.3 Objectifs généraux poursuivis sur la période 2007-2009

Forts des éléments de diagnostic caractérisant la communauté d'agglomération et des résultats positifs ou insuffisants des politiques menées par la CACM sur la période précédente, les signataires du contrat urbain de cohésion sociale s'engagent sur une stratégie globale autour de deux axes lisibles et forts d'intervention : le renforcement de l'attractivité du territoire communautaire et le développement des mobilités pour sa population. Ces deux axes intègrent et mettent en cohérence l'ensemble des programmes inscrits au contrat ainsi que l'ensemble des dispositifs d'intervention publique sur la communauté d'agglomération (programme européen, projet de rénovation urbaine, contrat urbain de cohésion sociale, ZFU).

L'axe stratégique de l'attractivité vise à changer en profondeur l'image du territoire par une correction de ses dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux, une valorisation de ses potentialités et une logique de développement. Cette stratégie vise à attirer des populations et des ressources nouvelles, des entreprises et des emplois nouveaux et à stabiliser sur place les ressources humaines et économiques qui ont aujourd'hui tendance à quitter le territoire communautaire.

L'axe stratégique des mobilités a quant à lui pour enjeux de mieux raccorder la communauté d'agglomération aux grands réseaux de déplacements de la région parisienne, de favoriser les déplacements internes au territoire de la communauté et les liens entre les quartiers, mais aussi de rendre les populations plus mobiles en terme social et économique par un meilleur accès à la formation, à l'emploi, à la citoyenneté et aux services publics.

Les deux axes se nourrissent bien évidemment l'un l'autre puisqu'il n'y aura pas d'amélioration de l'attractivité du territoire sans développement des capacités de mobilité des habitants, et celles-ci ne se développeront pas si l'attractivité de la communauté d'agglomération ne se renforce pas.

Ces deux axes transversaux, donnant une cohérence stratégique à l'ensemble des interventions publiques sur le territoire communautaire dans tous les domaines d'action thématiques, doivent être complétés par trois objectifs transversaux, qui viennent les préciser et en enrichir le contenu :

- **le développement durable** : dépasser l'aspect ponctuel de chaque projet financé pour envisager ses effets à moyen et long terme ;
- **la proximité** : s'assurer que toute action répond de manière proche et accessible aux besoins des usagers ;
- **l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations**: s'assurer que les ressources en services, prestations, équipements, sont accessibles à tous quel que soit son âge, son sexe, son origine ethnique, sa condition sociale ou sa condition physique (handicap).

Au niveau de chaque action, les porteurs de projet devront montrer dans quelle mesure leur action s'inscrit dans la stratégie de renforcement de l'attractivité du territoire et de développement des mobilités des habitants ainsi que leur prise en compte des trois objectifs transversaux. Ils devront également expliciter les moyens mis en œuvre pour évaluer leur action tant quantitativement que qualitativement. Ils seront aidés pour affiner, le cas échéant, leurs critères d'évaluation afin de pouvoir suivre régulièrement l'impact de l'ensemble des interventions par thématique auprès de la population.

Une stratégie complémentaire des programmes et contrats existants :

Le CUCS vise à permettre l'intégration et la mise en cohérence de l'ensemble des programmes et des contrats existants (programme européen, convention de rénovation urbaine, ZFU) ainsi que l'ensemble des politiques de droit commun que mettent en œuvre les acteurs du territoire dans les champs de compétence de la communauté d'agglomération (transports, emploi, formation, insertion, développement économique, équipements communautaires liés à la politique de la ville, rénovation urbaine).

Depuis 2004, la Communauté d'Agglomération de Clichy-sous-bois/Montfermeil est fortement investie dans la réalisation d'un ambitieux projet de rénovation urbaine des quartiers les plus dégradés de son territoire. Ce projet a pour objectif de transformer radicalement les conditions de vie dans ces quartiers par une action conjuguée sur l'habitat, l'urbanisme, et les équipements publics, économiques et commerciaux. Toutefois, la diversité et l'ampleur des problématiques qui caractérisent le territoire et la population de l'agglomération dépassent largement le seul cadre de la rénovation urbaine de ses secteurs d'habitat dégradé.

D'autre part, dans la continuité des PIC URBAN I et II, les nouvelles politiques de cohésion sociale, économique et urbaine de l'Union européenne constituent une opportunité pour la Communauté d'agglomération de développer, de manière cohérente et intégrée, un programme d'actions dans les domaines de l'emploi, de l'économie, de l'attractivité de l'espace urbain et des services à la population permettant une meilleure intégration du territoire à la dynamique de la région parisienne, en pleine complémentarité avec le projet de rénovation urbaine, qui s'attache quant à lui à transformer radicalement le cadre de vie des habitants dans les quartiers les plus dégradés.

Enfin, le dispositif de la zone franche urbaine, prolongé en terme de durée et désormais l'objet d'une extension de son périmètre initial sur le territoire de la CACM, a permis l'installation ou le maintien des activités économiques et apparaît de ce fait comme un élément déterminant du développement économique de la communauté d'agglomération, et donc de la stratégie à mettre en œuvre dans ce domaine dans le cadre du CUCS.

1-3 : quartiers prioritaires et identifications des champs d'action prioritaires

Les quartiers du Haut-Clichy et du Bas-Clichy à Clichy-sous-bois, des Bosquets, du Centre Ville et de la Résidence Lucien Noël à Montfermeil, sont considérés comme prioritaires dans le cadre du présent contrat. Cependant, compte tenu de la diffusion des problématiques socio-urbaines sur l'ensemble du territoire communautaire et de la nécessité de conserver une cohérence d'intervention entre la zone urbaine sensible et le reste du territoire des deux communes, les signataires n'excluent pas de soutenir des actions répondant aux objectifs de cohésion sociale et urbaine définis dans le présent contrat dans d'autres quartiers du territoire communautaire.

D'une manière générale, la volonté des signataires du présent contrat est de traiter des problématiques urbaines et sociales de la Communauté d'agglomération en tant qu'ensemble cohérent et non pas de traiter des problèmes des quartiers.

En termes d'indicateurs, les dispositifs d'observation actuelle permettent très rarement de préciser des données entre les quartiers composant la ZUS de Clichy/Montfermeil

| <u>Indicateur</u> | France | ensemble des ZUS | Département 93 | Bosquets | Haut-Clichy | Bas-Clichy | |
|-------------------------|--------|------------------|----------------|----------|-------------|------------|------------------|
| Moins de 20 ans | 24,5% | 31,5% | 28% | 44% | 44,8% | 42,9% | |
| Population étrangère | 7,5% | 18% | 18,7% | 53% | 45,3% | 40% | |
| Taux de chômage | 10 % | 20% | 14% | 27,9% | 29% | 27% | |
| Taux de collectif privé | | 39% | | 100 % | 18% | 97% | |
| Taux de collectif HLM | | 61% | | 0% | 82% | 3% | |
| Personnes sans diplôme | 18% | 33% | | | 38% | 29,3% | (sources RGP 99) |

Les indicateurs socio-économiques font en général apparaître une situation relativement proche entre le Bas Clichy, le Haut Clichy et les Bosquets, le Centre Ville de Montfermeil et la Résidence Lucien Noël étant dans des situations moins dégradées mais tout aussi préoccupantes. Quelques enjeux spécifiques à ces quartiers peuvent être identifiés :

- ✓ sur le Bas-Clichy, l'intervention sur les copropriétés, la nécessité de développer le tissu associatif et les équipements de quartier et le traitement des problématiques liées au centre commercial du Chêne Pointu sont des spécificités fortes du quartier
- ✓ sur le Haut-Clichy, les questions de gestion urbaine de proximité sur le patrimoine social, prédominant sur le quartier, le traitement des problématiques liées au centre commercial et au marché Anatole France et l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine, notamment en terme de concertation, sont des enjeux caractéristiques de ce quartier
- ✓ sur les Bosquets, les enjeux liés également à l'accompagnement du projet de rénovation urbaine et à la gestion urbaine de proximité ainsi que les incivilités et le déficit d'équipements pour les jeunes sont les problématiques les plus fortes à traiter
- ✓ sur le centre ville de Montfermeil, les enjeux spécifiques sont : le fort taux de rotation et de vacance dans les logements, symptomatiques d'un fort déficit d'attractivité du quartier justifiant une intervention forte de rénovation de l'habitat et des espaces publics et commerciaux ; les situations d'insalubrité lié à un quartier d'habitat ancien ; la fragilisation des commerces ; le nombre important de personnes seules.

2/ LES PROGRAMMES D'ACTION PLURIANNUELS

2-1 : Habitat et cadre de vie

2.1.1 Rénovation urbaine

Les objectifs du Projet de rénovation urbaine pour la Communauté d'agglomération, actés dans la convention signée avec l'ANRU le 17 décembre 2004 et ses différents avenants, sont les suivants :

- Pilotage général du PRU sur le territoire communautaire
 - Mise en place d'une direction de projet assurant le pilotage et la coordination globale de la mise en œuvre du PRU avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage (y compris les projets sous maîtrise d'ouvrage CACM) et commandant toutes les études pré-opérationnelles nécessaires
 - Renforcement de la communication.
- Amélioration des équipements et des espaces publics communautaires sur le secteur central
 - Démolition de la Tour Utrillo, reconstruction de la Maison des services publics, relocalisation des organismes de formation et des activités économiques
 - Démolition du bâtiment du Centre Social Intercommunal et relocalisation en rez-de-chaussée d'un bâtiment de logements de l'OPH93
 - Aménagement d'une place communautaire au cœur du quartier Bosquets/Haut-Clichy
- Promotion de l'insertion dans les travaux du PRU
 - Mise en place, pilotage, mise en œuvre et évaluation de la charte d'insertion
- Projet de création d'une résidence sociale sur le périmètre du PRU
 - Etude sur la création d'une résidence sociale sur le périmètre du PRU et mise en place éventuelle de cet équipement en fonction des conclusions de l'étude

Pour le détail des actions programmées dans le PRU, leurs porteurs de projets et leurs financements, il convient de se reporter à la convention ANRU du 17 décembre 2004 et à ses avenants. La charte du relogement signée le 22 juin 2006 détaille quant à elle les principes et les outils que se fixent les partenaires du PRU en matière de relogement.

2.1.2 transports et accès aux réseaux

L'objectif prioritaire de la communauté d'agglomération en matière de transport est le désenclavement du territoire par l'implantation d'une infrastructure lourde de transports collectifs, grâce au débranchement du T4 vers le plateau. Ce débranchement est conçu comme une étape majeure d'un processus plus global visant à relier la communauté à un réseau maillé de transports collectifs à l'échelle du Département. Dans l'attente de l'aménagement du tram-train, il est essentiel de travailler dès maintenant à l'amélioration du réseau bus existant sur le territoire, en particulier par la création de lignes de bus directes vers les gares.

Cet objectif prioritaire étant posé, les autres objectifs essentiels en matière de transports sont les suivants :

- améliorer la réflexion et la gestion des déplacements sur le territoire et son bassin de vie
 - mettre en place des outils de réflexion et de gestion des déplacements au travers du Plan Local de Déplacement et de ses différentes déclinaisons thématiques : Plan de déplacement scolaire, Plan de déplacement entreprises...
 - faire progresser la connaissance des besoins et des enjeux de transports sur le territoire en menant les études appropriées et en constituant un observatoire de la mobilité et des temps
 - faire émerger un partenariat avec les villes voisines constituant le bassin de vie des habitants de la communauté d'agglomération, pour porter en commun des projets d'amélioration du réseau de transport
 - mener une réflexion avec le pôle de compétitivité et mobilité durable de Marne-la-Vallée afin d'envisager des actions communes
- renforcer les liaisons entre le territoire et les pôles d'activités
 - améliorer les dessertes routières
 - améliorer les liaisons vers la RN3, les pôles de Roissy, Marne-la-Vallée, Montreuil/Rosny-sous-bois et Plaine Commune
- améliorer l'information sur le réseau de transports
 - améliorer l'information voyageurs et la communication sur les questions de déplacement
- améliorer les déplacements internes au territoire communautaire
 - créer une navette interne au territoire communautaire
- favoriser l'interface entre les aménagements urbains et les transports
 - développer l'interface entre les réflexions sur les aménagements urbains et les transports, notamment dans le cadre du PRU

2.1.3 services à la population

Afin de rapprocher les services publics de la population de Clichy-sous-bois/Montfermeil dans le quartier des Bosquets/Haut-Clichy et d'améliorer le service rendu aux usagers, la Communauté d'agglomération a ouvert une Maison des Services Publics.

Les objectifs de cet équipement communautaire sont les suivants :

- offrir sur le quartier des Bosquets/Haut-Clichy des permanences d'organismes délivrant un service public au sein d'un lieu unique
- améliorer le service rendu aux usagers en simplifiant les contacts avec les organismes présents et en améliorant l'accès, l'écoute et le dialogue avec ces services
- optimiser le fonctionnement des services présents dans la MSP en réglant l'interface avec les habitants par un accueil commun adapté.

Dans la mesure où elles répondent à ces objectifs, contribuant ainsi à l'amélioration du service public de proximité, les actions de la MSP sont éligibles aux crédits du CUCS de la CACM.

2-2 : Emploi et développement économique

Compte tenu des interactions fortes entre l'emploi, l'insertion, la formation et le développement économique, la Communauté d'agglomération doit favoriser les réflexions et les projets qui permettent de croiser ces quatre

Version de travail du 06/04/2007

domaines, tout en affirmant les objectifs spécifiques à chacun d'entre eux.

2.1.1 Emploi/insertion

Les objectifs en matière d'emploi/insertion sont les suivants :

- s'inscrire dans une démarche de création d'une Maison de l'Emploi
 - création d'un lieu unique type « Maison de l'Emploi » mettant à disposition du public quel que soit son âge ou son statut l'ensemble des prestations, outils, conseils et services en matière d'accès à l'emploi et ce en partenariat avec le Service Public de l'Emploi.
- accompagner la population du territoire vers l'emploi et l'insertion
 - assurer un service d'accueil et d'accompagnement de proximité des personnes en recherche d'emploi et de formation du territoire au sein de DEFI
 - soutenir les actions favorisant l'emploi et le maintien dans l'emploi des jeunes suivis par la Mission Locale (actions de parrainage, de préparation à l'emploi en lien avec les entreprises partenaires, TRE, CIVIS)
 - mobiliser de manière prioritaire les dispositifs emplois aidés, CIVIS, contrat d'avenir et service civil volontaire.
- favoriser l'insertion par l'économique
 - mettre en place une ingénierie permettant d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la clause d'insertion dans les travaux liés au projet de rénovation urbaine
 - développer la création d'emplois au sein des structures favorisant l'insertion par l'économique, à travers des projets répondant aux besoins du territoire (cadre de vie, gestion de proximité, services à la personne, travaux dans le cadre du PRU)
 - soutenir la création de chantiers d'insertion
 - soutenir la création d'une entreprise de travail temporaire d'insertion
- rapprocher l'offre et la demande d'emploi
 - développer les moments de rencontre entre les publics en recherche d'emploi et les entreprises ou les organismes publics fournisseurs d'emploi, notamment par l'organisation de forums
- créer un groupe solidarité emploi

En application de la circulaire DGEFP – DIV du 13 novembre 2006 relative au renforcement des politiques de l'emploi dans les territoires sensibles, un Groupe Solidarité Emploi est constitué, avec pour composition notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont la DDTEFP, l'agence locale pour l'emploi, la mission locale pour l'emploi, les pôles emploi-formation-insertion et le service économique de la CACM, le cas échéant la future Maison de l'Emploi ainsi que les structures d'insertion par l'économique. D'autres partenaires pourront être associés en fonction de l'offre de services qui sera déclinée (acteurs de l'appui à la création d'entreprises, agences de travail temporaire d'insertion...).

Le GSE veille à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi. Son objectif est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le GSE sera piloté par le service DEFI de la communauté d'agglomération, qui pourra constituer une équipe opérationnelle chargée de la mise en œuvre des actions. Le rôle du pilote consistera à animer le GSE grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le pilotage du GSE sera fusionné avec celui émanant de la mise en application au niveau local de la charte nationale d'insertion de l'ANRU. Dans cette configuration, les bailleurs et donneurs d'ordre seront associés.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

➤ mettre en place un dispositif global pour favoriser l'insertion

L'Etat et la communauté d'agglomération se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- l'engagement de la communauté d'agglomération d'inclure dans ses marchés publics une clause d'insertion, dès lors que la nature des prestations prévues dans le marché le permet
- l'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de l'ANRU, 5 % des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion
- la Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, services communautaires) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, Maison de l'Emploi, Mission Locale, ainsi que le Conseil régional et le Conseil général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats oeuvreront en étroite articulation avec la Direction de Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il est établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but de :

- assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,
- faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,
- identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations
- identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- si besoin est, définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

Ce dispositif devra être identifiable localement (ex : Plate-forme pour l'emploi du PRU) par les entreprises, les demandeurs d'emplois et l'ensemble des partenaires locaux. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage, qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

2.1.2 formation

Les objectifs en matière de formation sont les suivants :

➤ développer les filières de formation répondant aux besoins du territoire

- mettre en place une filière de formation autour des métiers de l'environnement et des espaces verts
- mettre en place une filière de formation autour des métiers de la construction et de la rénovation urbaine
- créer un dispositif pérenne de qualification en direction des femmes permettant l'accès aux métiers des services à la personne et de l'aide à domicile

➤ renforcer l'employabilité des habitants du territoire

- développer l'offre linguistique à visée d'insertion professionnelle

Une part de la population adulte résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération maîtrise mal le français alors même qu'une des principales chances d'intégration des populations migrantes est la maîtrise de la langue. Cette dernière conditionne l'autonomie que doivent acquérir les adultes afin de faire face aux situations auxquelles ils sont confrontés quotidiennement, notamment dans leurs rapports avec les diverses institutions. C'est également à travers cette compréhension et cette autonomisation que l'adulte peut retrouver l'autorité nécessaire vis-à-vis des générations plus jeunes. Enfin, c'est un enjeu essentiel pour espérer une insertion professionnelle. Les enjeux de l'apprentissage de la langue française sont en ce sens multiples (promotion et intégration individuelle, sociale ou professionnelle ; autonomie ; communication développée avec les enfants scolarisés ; accès à d'autres formations professionnalisantes ou à l'emploi) et il est donc impératif de développer des actions permettant l'accès à une formation de qualité.

- mettre en place des ateliers visant à améliorer l'expression orale et l'apprentissage des codes sociaux de l'entreprise
- soutenir les actions de remise à niveau à travers les « ateliers de pédagogie personnalisée »
 - former aux Technologies de l'Information et de la Communication
- promouvoir les formations au TIC ou s'appuyant sur les TIC

Ces objectifs s'appuient pour leur réalisation sur des opérateurs locaux - de préférence . Les actions mises en œuvre viennent en appui des actions de droit commun, et particulièrement du programme de la Région Ile de France « Actions d'Initiative Locale » qui regroupe 3 types d'action : les chantiers-écoles, les passerelles entreprises et les Projets de Territoire, actions pour lesquels la Région souhaite une participation des collectivités

2.1.3 développement économique et commercial

Les objectifs en matière de développement économique et commercial sont les suivants :

- renforcer le dynamisme des zones d'activités et pérenniser l'activité de la ZFU
 - mettre en place des actions permettant d'animer le dispositif ZFU et de pérenniser l'activité économique qu'il génère
 - mettre en place une signalétique spécifique aux secteurs d'activités économiques
 - créer une offre foncière et immobilière nouvelle permettant l'implantation d'entreprises
 - mobiliser de manière régulière le comité de pilotage permettant le suivi de la ZFU
- accompagner les entreprises
 - accompagner les créateurs d'entreprises et les entreprises existantes par la mise en place d'une ingénierie juridique et financière s'appuyant sur un lieu d'accueil unique
 - développer le microcrédit
 - développer les actions favorisant la mise en réseau des entreprises et le rapprochement entre les entreprises et les habitants (en tant que salariés ou clients potentiels)
 - promouvoir les TIC au sein des entreprises
- améliorer la connaissance du tissu économique
 - améliorer la connaissance du tissu existant et la capacité à impulser une action publique appropriée en matière de développement économique par l'animation d'un observatoire
- favoriser le dynamisme commercial
 - dynamiser le commerce de détail par des aides ciblées, la sécurisation des secteurs commerçants, la mise en œuvre d'animations commerciales, la promotion et la commercialisation des locaux publics et privés vacants ou disponibles sur le territoire (actualisation d'une bourse aux locaux commerciaux)
 - revitaliser et consolider les pôles commerciaux majeurs du territoire (rue Henri Barbusse, centre commerciaux des 7 îles, du Chêne Pointu et Anatole France, pôle commercial de la Fosse Maussoin) en permettant les travaux de requalification nécessaires de ces pôles et en favorisant l'implantation de commerces moyen et haut de gamme
 - conduire des actions valorisant les marchés forains du territoire

2-3 : Prévention de la délinquance, citoyenneté :

Afin de prévenir la délinquance, d'améliorer l'accès aux droits et à la citoyenneté et de développer la justice de proximité, la CACM a ouvert une Maison de la Justice et du Droit

Les objectifs généraux poursuivis sont les suivants :

- améliorer la connaissance par l'institution judiciaire de la réalité qu'elle traite
- rendre la justice plus accessible pour les justiciables
- renforcer la compréhension de l'intervention de la justice par les justiciables

Equipement ouvert par la Communauté d'agglomération, la Maison de la Justice et du Droit répond à ces objectifs par la mise en place de permanences et d'actions permettant :

- l'exercice au sein de la MJD de l'activité judiciaire (accueil et gestion administrative par un greffier, permanences du juge des enfants, du délégué du Procureur, de la PJJ et du service pénitentiaire d'insertion et de probation)
- l'accès aux droits
- l'aide aux victimes

Dans le cadre de ces objectifs, les permanences et les actions mises en place par la Maison de la Justice et du Droit sont éligibles aux crédits du CUCS de la CACM.

3-1 : Pilotage stratégique et technique du contrat

Le comité de pilotage est coprésidé par le Président de la CACM, assisté du 1er Vice-Président, d'un élu de chaque commune et des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés. En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

Composé d'agents de l'Etat et de la communauté d'agglomération et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition éventuelle des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation et sur les priorités de l'appel à projets à présenter au comité de pilotage.

Au niveau de la communauté d'agglomération, un comité de pilotage communautaire permet d'assurer la mobilisation des élus et des services dans la mise en œuvre du contrat. Présidé par le Président de la CACM, il est composé du 1^{er} Vice-Président, de l'ensemble des élus communautaires concernés par les différents programmes d'action du CUCS communautaire, des membres de la Direction Générale de la collectivité et du chef de projet dédié à l'animation du CUCS.

3-2 : Création d'un poste de chef de projet

Le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Il assure une coordination de l'action des services communautaires et partenaires concernées. Il participe à l'élaboration et diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la communauté d'agglomération. Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs.

Au sein de la CACM, il assure la coordination globale, l'animation des commissions thématiques avec les responsables thématiques, l'instruction des dossiers de subvention et le suivi administratif de ces dossiers.

3-3 : Animation de commissions thématiques et association des porteurs de projet

Des commissions thématiques permettent de suivre la mise en œuvre du contrat par thème, au niveau de chacun des programmes d'action, et d'associer élus et techniciens concernés par le thème, porteurs de projet et financeurs au sein d'instances de travail uniques.

Les commissions sont co-animées par le chef de projet CUCS et par le technicien en charge de la thématique concernée, qui sont chargés de la préparation des réunions. Elles se réunissent une fois par trimestre et sont composées de l'ensemble des partenaires concernés par le thème : élus communautaires, services communautaires (et municipaux en fonction des thèmes), services de l'Etat, financeurs, services publics, bailleurs, associations... Leur rôle est :

- d'assurer la réflexion d'ensemble sur le thème concerné en termes de diagnostic et d'objectifs, avec une approche territorialisée distinguant les Bosquets, le centre-ville de Montfermeil, la résidence Lucien Noël, le Bas et le Haut Clichy et le reste du territoire communautaire
- d'évaluer la mise en œuvre des actions programmées par quartier dans le cadre du CUCS,
- de proposer des actions nouvelles.

Les commissions envisagées sont les suivantes :

- commission rénovation urbaine et transports (programme d'action 1)

- commission emploi et développement économique (programme d'action 2)
- commission justice de proximité, accès aux droits et services à la population (programmes d'action 1 et 3)

Le travail des commissions est validé par le comité de pilotage communautaire, puis par le comité de pilotage stratégique.

3-4 : programmation annuelle

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est à dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS et de l'appel à projets et donnant lieu à une appréciation positive. Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au plus tard dans la première quinzaine de mars pour statuer sur les demandes nouvelles. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Ce calendrier de programmation s'appliquera dès 2007 : le comité technique examinera dans la deuxième quinzaine de janvier la liste des opérations reconductibles au vu du résultat de l'appel à projets lancé en novembre 2006.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

3-5 : conventions pluriannuelles avec les porteurs de projet

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune ; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

3-6 : accueil des personnels de l'Etat nouvellement affectés

La Communauté d'agglomération s'engage à organiser, à la demande de l'Etat, des moments d'accueil des personnels de l'Etat nouvellement affectés, enseignants et policiers notamment, afin qu'ils puissent rencontrer des services et des associations implantés dans les quartiers concernés par le présent contrat.

3-7: engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances :

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 120 000 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle, dont 90 000 € prévus sur l'enveloppe du CUCS de la Ville de Clichy-sous-bois et 30 000 € sur l'enveloppe du CUCS de la Ville de Montfermeil. Des crédits supplémentaires seront prioritairement affectés par l'Etat à des actions éligibles au CUCS de la Communauté d'agglomération si des marges financières apparaissent dans le courant du dernier trimestre.

D'autre part, au titre des exercices 2007 et 2008 et dans la mesure où il s'agit de projets mis en œuvre sur ces seuls exercices (études, actions ponctuelles...), des reliquats de crédits FEDER disponibles pourront être également mobilisés pour financer les actions relevant des compétences communautaires éligibles au PIC URBAN.

Le respect de ces engagements est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent.

4/ EVALUATION

4-1: dispositif d'évaluation

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- les indicateurs mentionnés dans le contrat
- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

Le travail d'évaluation est impulsé au sein des commissions :

- o définition de critères d'évaluation commun à toutes les thématiques et à tous les porteurs de projets, d'indicateurs généraux annuels sur la situation sociale sur le territoire de la communauté, et si possible dans chacun des quartiers (taux de chômage, nombre de bénéficiaires du RMI, taux de succès aux examens, nombre d'attributions de logement...). L'objectif est d'être en capacité d'affiner l'analyse de l'impact des actions menées sur les publics cibles et de l'efficacité des politiques menées en interrogeant leurs objectifs et orientations, d'aider à la définition de projets et à affiner, le cas échéant, les critères d'évaluation et les instances de suivi;
- o harmonisation et complémentarité des projets : la mise en cohérence des projets au sein des commissions contribue à l'amélioration de l'évaluation par la mutualisation des savoir-faire et des moyens, l'harmonisation des coûts et la définition d'une méthodologie d'intervention

L'évaluation annuelle doit ainsi permettre à chaque porteur de projets d'explicitier les actions menées avec les crédits alloués et de mettre en perspective les objectifs visés et les résultats obtenus.

4-2: indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers

Les indicateurs retenus à la signature du contrat pour suivre les effets des politiques poursuivies sur la situation du territoire sont les suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.
- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitants dans chaque ZUS.
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier.

- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Résultats au baccalauréat des lycées des villes concernées, par comparaison avec les résultats nationaux, académiques et départementaux, ainsi que par comparaison avec les résultats attendus (compte tenu de la composition sociale et de l'âge des élèves).
- Résultats au diplôme national du brevet (qui connaîtra une modification à la session 2008) avec les écarts à la moyenne académique pour chacun des collèges concernés.
- Taux de retard à l'entrée en sixième dans les collèges concernés avec une comparaison aux moyennes nationales, académiques et départementales.
- L'indicateur de la délinquance dans chaque quartier retenu en accord avec la DDSP est celui des 28 catégories d'infractions retenues par l'observatoire national des ZUS, sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'état 4001 (voir tableau en annexe).

Annexe : indicateur de la délinquance à renseigner par la Police Nationale

| Catégories d'infractions | Quartier | | CSP | | Taux ZUS/Taux CSP |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|-------------------|
| | Nombre de faits | Faits/ 1000 hab | Nombre de Faits | Faits/ 1000hab | |
| 7 Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels | | | | | |
| 11 Menaces ou chantages pour extorsion de fonds | | | | | |
| 12 Menaces ou chantages dans un autre but | | | | | |
| 20 Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels | | | | | |
| 21 Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile | | | | | |
| 22 Autres vols avec armes blanches | | | | | |
| 23 Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels | | | | | |
| 24 Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile | | | | | |
| 25 Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public | | | | | |
| 26 Vols violents sans arme contre d'autres victimes | | | | | |
| 27 Cambriolages de locaux d'habitation principale | | | | | |
| 28 Cambriolages de résidences secondaires | | | | | |
| 29 Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers | | | | | |
| 30 Cambriolages d'autres lieux | | | | | |
| 35 Vols d'automobiles | | | | | |
| 36 Vols de véhicules motorisés à deux roues | | | | | |
| 37 Vols à la roulotte | | | | | |
| 38 Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés | | | | | |
| 41 Autres vols simples contre des établissements publics ou privés | | | | | |
| 42 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés | | | | | |
| 43 Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics | | | | | |
| 62 Incendies volontaires de biens publics | | | | | |
| 63 Incendies volontaires de biens privés | | | | | |
| 66 Autres destructions et dégradations de biens publics | | | | | |
| 67 Autres destructions et dégradations de biens privés | | | | | |
| 68 Destructions et dégradations de véhicules privés | | | | | |
| 72 Outrages à dépositaires de l'autorité | | | | | |
| 73 Violences à dépositaires de l'autorité | | | | | |
| Ensemble des 28 Index collectés | | | | | |